

# **RAPPORT**

**Budget 2025**

**Fiscalité 2025**

---

**Mairie d'Asnières-sur-Seine**



<b>1.</b>	<b>LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2025 .....</b>	<b>4</b>
1.1.	LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT.....	4
1.1.1.	<i>Les charges à caractère général.....</i>	4
1.1.2.	<i>Les charges de personnel.....</i>	7
1.1.3.	<i>Les autres charges de gestion courante .....</i>	7
1.1.4.	<i>Les atténuations de produits.....</i>	8
1.1.5.	<i>Les charges financières.....</i>	8
1.1.6.	<i>Les charges spécifiques .....</i>	9
1.2.	LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT .....	10
1.2.1.	<i>Les produits des services .....</i>	10
1.2.2.	<i>Les autres produits de gestion courante .....</i>	11
1.2.3.	<i>Les produits financiers.....</i>	11
1.2.4.	<i>Les dotations de l'Etat.....</i>	11
1.2.5.	<i>Les compensations de l'Etat.....</i>	12
1.2.6.	<i>Les autres financeurs.....</i>	12
1.3.	UNE 12 <sup>EME</sup> ANNEE SANS HAUSSE DE LA PRESSION FISCALE .....	13
1.3.1.	<i>La taxe foncière .....</i>	13
1.3.2.	<i>Taxe d'habitation sur les résidences secondaires.....</i>	14
1.3.3.	<i>Les autres produits fiscaux et assimilés.....</i>	15
<b>2.</b>	<b>LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2025 .....</b>	<b>16</b>
2.1.	UN PLAN D'EQUIPEMENT AMBITIEUX.....	16
2.2.	DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT STRUCTURANTES .....	16
2.3.	DES MODES DE FINANCEMENT DIVERSIFIES .....	18
<b>3.</b>	<b>UNE DETTE MAITRISEE .....</b>	<b>19</b>

## Un budget 2025 maîtrisé et tourné vers l'investissement

---

Par un courrier adressé au Maire en date du 13 janvier 2025, la directrice départementale des finances publiques des Hauts-de-Seine a souligné la bonne tenue des finances de la Ville d'Asnières-sur-Seine :

*« La situation financière de la commune est saine. Les produits de fonctionnement sont en hausse et la progression des charges de fonctionnement est maîtrisée. La capacité d'autofinancement de la ville augmente, ce qui lui permet de poursuivre un programme d'investissement autofinancé, tout en poursuivant son désendettement. Malgré les prélèvements dont il fait l'objet depuis 2022, le fonds de roulement demeure positif et s'élève à 250 € par habitant, soit un montant supérieur à la strate départementale (205 €/hab) ».*

Ce constat, dressé par le plus haut fonctionnaire départemental en matière de finances publiques, est particulièrement positif. Les éléments figurant au présent Compte Financier Unique, dont les chiffres sont validés à l'euro près par le comptable public, confirment cette bonne gestion :

### Une neutralité fiscale assumée pour la 12<sup>ème</sup> année consécutive

Asnières-sur-Seine figure toujours en tête des villes disposant de **l'impôt foncier moyen le plus bas des Hauts-de-Seine**. En 2025, les taux de fiscalité demeureront constants. Pour autant, la Ville parvient à dégager des marges de manœuvre constantes en section de fonctionnement qui lui permettent **d'autofinancer ses investissements tout en se désendettant**.

### Un budget 2025 au service des Asniérois

Le budget 2025 maintient un haut niveau d'ambitions sur l'ensemble des politiques publiques portées par la Ville. **La sécurité sera préservée** grâce au recrutement de policiers supplémentaires et au réaménagement du centre de supervision urbaine. **La solidarité sera accrue** grâce à un soutien financier complémentaire au CCAS. Les jeunes Asniérois continueront à bénéficier de près de 1000 places de crèches municipales, 900 élèves partiront en classe de découverte et tous bénéficieront d'une **restauration scolaire de qualité**, biologique et cuisinée sur place. Enfin, de nombreux **événements festifs** viendront animer le territoire pour faire d'Asnières une ville toujours plus conviviale.

### La construction de nombreux équipements structurants pour le territoire

Le budget d'investissement 2025 s'élève à **61 millions d'euros**. De très nombreux projets seront ainsi initiés ou poursuivis afin de **doter le territoire de nouveaux équipements**. Dans le champ du commerce, plusieurs halles seront aménagées : Halle gourmande, Halle Flachet, Halle des 4 routes. Dans le domaine éducatif, les travaux de l'école Michelet s'achèveront et la construction de la nouvelle école RPC se poursuivront. Les travaux du CAS débiteront afin d'y implanter le conservatoire et le Cèdre sera rénové. Enfin, les études destinées à la reconstruction de la patinoire seront initiées.

### Un aménagement de l'espace public végétalisé et économe en énergie

En 2025, la **politique de végétalisation** se poursuivra : réaménagement du square Leclerc, création du parc sur le site de Point P, rénovation du square du 8 mai 1945, plantation de **plusieurs centaines d'arbres**, aménagement de cours durables ou encore désimperméabilisation de l'espace public. Par ailleurs, **100 % de l'éclairage public de la commune aura été passé en LED** d'ici la fin d'année, permettant de réduire drastiquement la consommation d'énergie de la commune.

Le budget primitif de la Ville pour l'exercice 2025, établi conformément aux règles de forme et de fond prévues par l'instruction budgétaire et comptable M57 pour la 2<sup>ème</sup> fois, reprend les éléments essentiels abordés lors du débat d'orientations budgétaires.

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 159 888 k€, la section d'investissement à 97 423 k€.

## 1. Le budget de fonctionnement 2025

### 1.1. Les dépenses de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement en k€	Budget 2023	Budget 2024	Budget 2025
Charges à caractère général	37 301	37 839	38 915
Charges de personnel	62 263	62 930	64 114
Atténuations de produits	7 106	6 605	7 201
Autres charges de gestion courante	9 601	9 959	10 212
Charges financières	5 342	5 063	4 670
Charges spécifiques	140	280	250

Confrontées aux conséquences d'une inflation de 2,3% en 2024, les dépenses de fonctionnement progressent de 2,1% en 2025.

#### 1.1.1. Les charges à caractère général

Dépenses de fonctionnement en k€	Budget 2023	Budget 2024	Budget 2025
Charges à caractère général	37 301	37 839	38 915

- **Education**

Les moyens consacrés à l'éducation sont une priorité municipale. La Ville d'Asnières-sur-Seine consacrera 5 217 k€ aux politiques liées à l'éducation (hors masse salariale et investissement) au budget 2025.

A ce titre, peuvent notamment être soulignés les postes suivants :

- La délégation de service public pour la restauration scolaire à hauteur de 3 476 k€
- Le budget consacré aux classes de découverte à hauteur de 720 k€
- Les frais de transports pour 175 k€
- 280 k€ sont consacrées aux fournitures scolaires

- **Propreté**

L'effort porté sur la propreté reste essentiel pour les Asniérois en 2025 avec des crédits à hauteur de 6 318 k€ principalement consacrés aux actions suivantes :

- Nettoyement des voiries pour 5 382 k€
- Apurement litige rejets facturation 2024 à hauteur de 857 k€
- AMO renouvellement marché nettoyage pour 50 k€

- **Voirie**

En section de fonctionnement, l'entretien des voiries et l'éclairage public constituent des postes importants. 1 179 k€ sont ainsi dédiés aux dépenses suivantes :

- Petites réparations sur voirie (nids de poules, ornières, fissures...) pour 330 k€
- Entretien des éclairages publics et des feux tricolores à concurrence de 242 k€
- Illuminations de Noël pour 340 k€
- Maintenance et entretien des jeux publics à hauteur de 135 k€

- **Espaces verts**

1 867 k€ seront dédiés aux espaces verts en 2025 avec comme principaux postes :

- 980 k€ au titre de l'entretien courant des parcs et jardins communaux
- L'élagage pour 300 k€
- Le fleurissement extérieur pour 240 k€
- L'entretien des colonnes fleuries et de la forêt urbaine pour 170 k€

- **Patrimoine**

Ce sont 12 373 k€ qui dédiés au patrimoine immobilier en 2025 avec comme principaux postes :

- Les fluides à hauteur de 6 700 k€. Une baisse est envisagée sur le poste électricité.
- Les frais de nettoyage des locaux à hauteur de 2 230 k€
- L'entretien et la maintenance du patrimoine existant pour 1 957 k€
- Les loyers et charges pour 1 198 k€

- **Sécurité**

La sécurité des Asniérois reste une priorité municipale. En 2025, le budget de fonctionnement consacré à la sécurité des biens et des personnes s'élève à 646 k€.

Les postes budgétaires principaux sont les suivants :

- Prestation ANTAI pour refacturation des FPS à hauteur de 150 k€
- 125 k€ consacrés à la maintenance du parc de vidéo surveillance
- Maintenance du parc horodateurs pour 120 k€
- Vêtements de travail pour 75 k€
- Sécurité des manifestations publiques pour 50 k€
- 32 k€ pour les réparations du parc de vidéosurveillance
- Diverses fournitures d'équipement pour les forces de police pour 25 k€

- **Sport**

Le budget consacré aux activités sportives dans le budget 2025 s'établit à 496 k€ hors masse salariale et fluides.

Les principales ouvertures de crédits concernent :

- Les frais de transport des jeunes Asniérois vers les lieux de pratique sportive à hauteur de 150 k€
- Les frais de mise à disposition de gymnases pour 74 k€
- Les frais de sécurité des piscine et patinoire pour 50 k€
- Les manifestations sportives (fête du sport, estivales, course pédestre, Noël de la patinoire) pour 40 k€

- **Culture**

La Ville poursuit son effort au service de la culture. Le budget consacré au budget 2025 s'établit à 409 k€.

Les principaux postes concernent :

- Les grandes manifestations traditionnelles (journées du livre, nuits étoilées, château en scène...) à hauteur de 235 k€
- Le renouvellement des fonds documentaires pour 52 k€
- L'acquisition de ressources numériques à hauteur de 37 k€
- Les animations dans les différentes médiathèques (festival du conte, la science se livre, gaming, livrodrome...) pour 27 k€

- **Petite enfance**

La Ville consacre 1 618 k€ (hors masse salariale et fluides) au secteur de la petite enfance en 2025. La masse salariale du secteur s'élève quant à elle à 11,2 M€.

Les principales ouvertures de crédits concernent :

- L'alimentation à hauteur de 884 k€
- Les frais de réservation de places pour 535 k€
- Les fournitures diverses (couches...) à hauteur de 109 k€

### 1.1.2. Les charges de personnel

Dépenses de fonctionnement en k€	Budget 2023	Budget 2024	Budget 2025
Charges de personnel	62 263	62 930	64 114

En 2025, la masse salariale de la Ville devrait connaître une progression de 1.2 M€ par rapport aux prévisions 2024. Là encore, ce sont surtout les mesures étatiques qui impactent la Ville :

- Augmentation du prélèvement CNRACL pour les retraites des fonctionnaires pour un coût de 638 000 € ;
- Augmentation des cotisations URSSAF pour un coût de 213 000 € ;
- Bonus attractivité versé aux personnels de la petite enfance pour 153 000 euros.

A ces montants s'ajoute le glissement vieillesse-technicité, composé du coût des avancements d'échelons et de grade des agents, pour un montant de 230 k€. Les effectifs ont vocation à rester constants sur l'exercice 2025.

Afin de soutenir le pouvoir d'achat des agents municipaux, la participation de la collectivité à la mutuelle de 10 %. Par ailleurs, le régime indemnitaire des agents en congé longue maladie sera désormais partiellement maintenue.

### 1.1.3. Les autres charges de gestion courante

Dépenses de fonctionnement en k€	Budget 2023	Budget 2024	Budget 2025
Autres charges de gestion courante	9 601	9 959	10 212

La Ville amplifie son effort sur deux axes majeurs de sa politique d'intervention :

- L'enveloppe des subventions aux associations à hauteur de 3 426 k€
- La subvention au CCAS pour un montant de 1 935 k€, soit 200 k€ supplémentaires

A ces postes s'ajoutent :

- Le contingent incendie pour 2 000 k€
- La participation versée aux établissements scolaires privés pour 983 k€
- Les subventions versées aux concessionnaires dans le cadre de la gestion de structures en DSP à hauteur de 660 k€
- La contribution au fonctionnement des stations Vélib pour 150 k€
- Le règlement du contentieux Autolib pour 137 k€, soit 1/5<sup>ème</sup> du montant total que la Ville aura à supporter financièrement

#### 1.1.4. Les atténuations de produits

Dépenses de fonctionnement en k€	Budget 2023	Budget 2024	Budget 2025
Atténuations de produits	7 106	6 605	7 201

Depuis la mise en place des EPT, ce ne sont plus les communes qui sont contributrices ou attributaires directement du FPIC, mais les ensembles intercommunaux composés de l'EPT et de ses communes-membres, générant chaque année des négociations sur la répartition de la contribution globale. Par le jeu des transferts de recettes à l'EPT, ce dernier prend en charge une partie de la dépense. Les excédents dégagés sur les politiques publiques conduites par l'EPT permettaient sur les exercices précédents de supprimer ou de limiter la contribution de la ville d'Asnières-sur-Seine au FPIC. En 2025, cette contribution est estimée à hauteur de 2 178 k€.

A cela s'ajoute la contribution annuelle et désormais traditionnelle de la Ville au titre du FNGIR pour un montant établi à 4 290 k€.

Mais la différence notable par rapport aux années précédentes est la résurgence d'une contribution des collectivités territoriales au redressement des finances publiques. Ainsi, la loi de finances pour 2025 prévoit un prélèvement sur nos ressources fiscales à hauteur de 723 k€ pour pallier l'ineptie gestionnaire de l'Etat.

#### 1.1.5. Les charges financières

Dépenses de fonctionnement en k€	Budget 2023	Budget 2024	Budget 2025
Charges financières	5 342	5 063	4 670

La baisse conséquente des frais financiers est liée à la politique de désendettement conduite par la Municipalité. Ce sont ainsi 672 k€ de crédits en moins consacrés aux frais financiers entre 2023 et 2025.

Par ailleurs, si les emprunts de la Ville sont désormais entièrement sécurisés, la tension sur les marchés de ces derniers mois n'a pas d'impact sur les frais financiers de la Ville, la structure de la dette étant constituée à 100% de taux fixe.

#### **1.1.6. Les charges spécifiques**

<b>Dépenses de fonctionnement en k€</b>	<b>Budget 2023</b>	<b>Budget 2024</b>	<b>Budget 2025</b>
<b>Charges spécifiques</b>	140	280	250

Dans le cadre de la nouvelle nomenclature budgétaire et comptable M57, les dépenses dites exceptionnelles ne concernent plus que les annulations de titres sur exercices antérieurs, provisionnés à hauteur de 250 k€.

## 1.2. Les recettes de fonctionnement

Après une progression de 5.9% l'année dernière, les prévisions en matière de recettes réelles de fonctionnement s'établissent à +2.9% pour 2025.

Recettes de fonctionnement en k€	Budget 2023	Budget 2024	Budget 2025
Atténuations de charges	200	200	200
Produits des services	9 600	11 594	12 216
Fiscalité	109 071	113 546	114 465
Dotations, subventions et participations	16 839	17 399	19 065
Autres produits de gestion courante	1 059	1 812	3 068
Produits financiers	438	556	406
Produits spécifiques	10	10	30

### 1.2.1. Les produits des services

En k€	Budget 2023	Budget 2024	Budget 2025
Produits des services	9 600	11 594	12 216

Après une progression conséquente de 20.8% entre 2023 et 2024, les prévisions d'évolution pour 2025 s'établissent à 5.4%.

Les principaux postes concernés sont :

- La refacturation des agents mis à disposition de l'EPT à hauteur de 400 k€
- Les produits liés aux centres de loisirs pour 1 160 k€
- Les produit des droits d'entrée piscines et patinoire et mises à disposition des équipements pour 878 k€
- La refacturation des frais de portage de repas à hauteur de 320 k€
- Les droits de voirie pour 1 100 k€
- Les FPS à hauteur de 1 800 k€
- Les redevances stationnement pour 1 300 k€
- Les produits de la Petite enfance pour 2 841 k€
- Les accueils garderies soir et matin à hauteur de 652 k€

### 1.2.2. Les autres produits de gestion courante

En k€	Budget 2023	Budget 2024	Budget 2025
<b>Autres produits de gestion courante</b>	1 059	1 812	3 068

Les autres produits de gestion courante sont principalement constitués par :

- Les revenus des immeubles pour 443 k€, dont 215 k€ au titre du parc privé de la Ville
- Les recettes mécénat pour 290 k€
- Les redevances perçues auprès des fermiers ou concessionnaires pour 202 k€

La différence significative de prévision budgétaire entre 2023 et 2025 s'explique par l'inscription en 2025 de l'indemnité d'assurance liée à la destruction du Cèdre à hauteur de 1 900 k€.

### 1.2.3. Les produits financiers

En k€	Budget 2023	Budget 2024	Budget 2025
<b>Produits financiers</b>	438	556	406

Les produits financiers sont en diminution de 150 k€. Subsiste le fonds de soutien qui a permis de réaménager la dette structurée en 2015 et que la commune continue de toucher à hauteur de 406 k€ alors que le produit lié au placement de trésorerie à court terme n'est plus du fait de la fin du placement effectué.

### 1.2.4. Les dotations de l'Etat

En k€	Budget 2023	Budget 2024	Budget 2025
<b>DGF</b>	7 300	7 500	7 447
<b>DGD</b>	389	389	389
<b>FCTVA</b>	138	200	150

Asnières-sur-Seine assume depuis plusieurs années la diminution drastique des concours financiers de l'Etat faisant ainsi peser de lourdes contraintes sur les équilibres budgétaires des collectivités territoriales. L'année 2025 confirme la stagnation des concours de l'Etat, laquelle pourrait se transformer en baisse en fonction des mesures retenues par la loi de finances.

Pour mémoire, la Ville percevait 13 M€ au titre de la DGF en 2014 pour une prévision de 7,4 M€ en 2025. La dotation générale de décentralisation reste quant à elle inchangée.

### 1.2.5. Les compensations de l'Etat

En k€	Budget 2023	Budget 2024	Budget 2025
Réforme de la taxe professionnelle	95	95	70
Exonération de taxe foncière	470	450	550
Recensement	16	16	15
Titres sécurisés	78	100	105

Les compensations versées par l'Etat au titre de la fiscalité exonérée et des compétences régaliennes exercées au niveau local sont quasi stables de BP à BP.

### 1.2.6. Les autres financeurs

En k€	Budget 2023	Budget 2024	Budget 2025
Caisse d'allocations familiales	6 840	7 087	6 862
Conseil départemental	1 223	1 197	1 457

Les participations reçues des deux autres cofinanceurs majeurs que sont le Conseil départemental et la Caisse d'Allocations Familiales sont quasi stables sur la période.

La contribution du Conseil départemental s'inscrit en hausse pour s'établir à 1 457 k€ en 2025, conséquence du mode de gestion en DSP retenu pour la gestion de certains établissements. Le cofinancement de la Caisse d'Allocations Familiales, sujette à variation en fonction des effectifs, est estimée à 6 892 k€ en 2025.

### 1.3. Une 12<sup>ème</sup> année sans hausse de la pression fiscale

En k€	Budget 2023	Budget 2024	Budget 2025
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	3 275	2 838	2 887
Majoration de THRS	1 646	1 370	1 393
Taxe foncière bâtie	70 212	74 458	77 099
Taxe foncière non bâtie	114	110	120
Taxe sur l'électricité	1 250	1 800	1 800
Droits de mutation à titre onéreux	8 500	7 000	7 000
Autres impositions	358	723	450

#### 1.3.1. La taxe foncière

<i>En milliers d'euros</i>	2024 définitif	2025 prévision	Delta 2024-2025
<b>Bases de taxe sur le foncier bâti totales</b>	<b>199 104</b>	<b>199 104</b>	<b>+5.4%</b>
<b>Foncier d'habitation</b>	<b>159 506</b>	<b>165 833</b>	<b>+3.9%</b>
Stock actuel	159 506	162 218	+1.7%
Retour en imposition		2 815	
Bases nouvelles		800	
<b>Foncier industriel</b>	<b>1 302</b>	<b>1 325</b>	<b>+1.7 %</b>
<b>Locaux professionnels</b>	<b>39 325</b>	<b>39 438</b>	<b>+0.3 %</b>
Bases actuelles		39 325	
Retour en imposition		113	

En sus de l'augmentation forfaitaire du stock actuel à hauteur de 1.7%, la commune bénéficie également du retour en imposition de bases exonérées en 2024.

Le taux d'imposition 2025 n'évolue pas par rapport à 2024 et s'établit à 19,5 %. **Les produits de taxe foncière progressent de 3.2% (+ 2 412 k€).**

<i>En milliers d'euros</i>	<b>2024 définitif</b>	<b>2025 prévision</b>
<b>Bases de taxe sur le foncier bâti totales</b>	200 134	206 596
<b>Taux d'imposition</b>	19.5 %	19.5 %
<b>Recette fiscale (A)</b>	<b>39 026</b>	<b>40 286</b>
<b>Taux d'imposition 2020</b>	18.8%	18.8%
<b>Application du taux 2020 aux bases de l'année N (C)</b>	37 625	38 840
<b>Coefficient correcteur de la réforme de la TH (D)</b>	0.947806	0.947806
<b>Recette issue du coefficient correcteur (B=(CxD))</b>	<b>35 661</b>	<b>36 813</b>
<b>Taxe sur le foncier bâti (A+B)</b>	<b>74 687</b>	<b>77 099</b>

### 1.3.2. Taxe d'habitation sur les résidences secondaires

A la suite de la réforme de la taxe d'habitation, les communes perçoivent la taxe d'habitation exclusivement au titre des résidences secondaires. L'augmentation forfaitaire des bases s'applique sur ces résidences.

<i>En milliers d'euros</i>	<b>2024 définitif</b>	<b>2025 prévision</b>
<b>Bases de TH résidences secondaires</b>	13 583	13 814
<b>Taux de TH</b>	20.9 %	20.9 %
<b>Produit de TH</b>	<b>2 838</b>	<b>2 887</b>
<b>Bases susceptibles de majoration</b>	10 921	11 107
<b>Produit susceptible de majoration</b>	2 282	2 322
<b>Taux de majoration adopté par la Ville</b>	60 %	60 %
<b>Produit de la majoration</b>	<b>1 370</b>	<b>1 393</b>
<b>Produit total</b>	<b>4 208</b>	<b>4 280</b>

Dans le cadre de l'article 1407 Ter du CGI, le Conseil municipal peut décider de majorer d'un pourcentage compris entre 5 % et 60 % la part lui revenant de la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale due au titre des logements meublés. La délibération doit être prise dans les conditions de l'article 1639 A bis du CGI, à savoir avant le 1<sup>er</sup> octobre de l'année N pour application en N+1.

Par délibération du Conseil municipal de septembre 2022, la Ville a fait le choix d'appliquer la majoration de la TH pour les résidences secondaires à compter de l'imposition 2023, générant ainsi une recette estimée à 1 393 k€ pour 2025.

### **1.3.3 Les autres produits fiscaux et assimilés**

Outre la fiscalité locale directe, les autres produits fiscaux et assimilés inscrits au budget 2025 sont principalement constitués par :

- L'attribution de compensation (23,7 M€) rassemble donc les produits de fiscalité professionnelle et la part compensation part salaires autrefois englobée dans la dotation globale de fonctionnement. Reversée par la MGP, elle est figée sur la base des produits encaissés en 2015. L'EPT « Boucle Nord de Seine » et la MGP conservent les fruits du dynamisme de ces produits
- Les produits de la taxe sur la consommation finale d'électricité sont budgétés à hauteur de 1 800 k€
- Les droits de mutation à titre onéreux sont estimés de façon prudentielle à 7 000 k€
- La taxe de séjour est estimée à 300 k€

## 2. Le programme d'investissement 2025

2025 ne déroge pas à la règle et s'inscrit dans la continuité de la réalisation des grands projets et la volonté d'assurer le gros entretien du patrimoine existant.

### 2.1. Un plan d'équipement ambitieux

En k€	Budget 2023	Budget 2024	Budget 2025
Dépenses d'équipement	41 850	53 566	61 018

Grâce à une gestion financière saine, la Ville parvient à financer son plan d'investissement ambitieux sans recourir au levier fiscal.

En 2025, 14,2 M€ d'euros sont affectés en section d'investissement et un virement de 19,7 M€ depuis la section de fonctionnement concourt à l'équilibre de la section d'investissement.

L'autofinancement couplé à la mobilisation d'un maximum de subventions d'investissement permet de mettre en œuvre des dépenses d'équipement à hauteur de 72,6 M€, dont :

- 11,6 M€ de reports 2024 sur 2025
- 61,0 M€ de nouvelles dépenses d'équipement

### 2.2. Des opérations d'équipement structurantes

Les principaux projets d'investissement 2025 sont exposés ci-après :

<b>ESPACE PUBLIC</b>	Construction de la Halle Gourmande	1 880 k€
	Finalisation du marché des Victoires	650 k€
	Rénovation de la Halle Flachet	400 k€
	Enfouissement des réseaux	178 k€
	Acquisitions foncières	2 840 k€
	Entretien des aires de jeux	150 k€
	Participation aux équipements publics de la ZAC du Parc d'Affaires	4 951 k€
	Participation aux équipements publics de la ZAC des Courtilles	868 k€
	Mobilier urbain et signalisation	300 k€
	Réfection des voiries	1 820 k€
	Construction de la Halle des 4 Routes	3 720 k€
	Finalisation du passage en 100 % LED de l'éclairage public	1 346 k€

<b>VEGETALISATION</b>	Plantation d'arbres sur l'espace public	285 k€
	Plantation d'arbres dans les écoles	50 k€
	Opérations de désimperméabilisation	75 k€
	Cours d'école durables	100 k€
	Travaux squares (Leclerc, RPCG & 8 mai)	3 998 k€
<b>EDUCATION, ENFANCE ET PETITE ENFANCE</b>	Réhabilitation du groupe scolaire Michelet	3 825 k€
	Construction de l'école RPC/Buffon	5 608 k€
	Travaux au sein des écoles	1 100 k€
	Travaux au sein des structures petite enfance	230 k€
<b>SOCIO-CULTUREL</b>	Travaux cour du Château	462 k€
	Aménagement du Conservatoire	4 388 k€
	Rénovation du Cèdre	2 070 k€
	Réaménagement de la Médiathèque Bernard	3 563 k€
<b>EQUIPEMENTS SPORTIFS</b>	Terrains de proximité	235 k€
	Tennis du Ménil club house	1 622 k€
	Travaux stade Rocheteau	1 470 k€
	Reconstruction de la patinoire	1 242 k€
	Travaux structures sportives	361 k€
<b>MODERNISATION DES SERVICES</b>	Modernisation informatique	900 k€
	Acquisition de véhicules	150 k€

### 2.3. Des modes de financement diversifiés

Pour financer ces investissements, et en complément de l'autofinancement dégagé, la Ville d'Asnières-sur-Seine peut compter sur d'autres ressources propres solides :

<b>FCTVA</b>	4 372 k€
<b>Taxe d'aménagement</b>	1 500 k€
<b>Subventions d'équipement</b>	7 903 k€
<b>Cessions foncières</b>	7 002 k€

L'autofinancement dégagé, les subventions et participations mobilisées, les financements extérieurs sollicités, le FCTVA et les taxes d'aménagement permettent d'entreprendre des projets d'investissement structurants sans effort fiscal supplémentaire demandé aux Asniérois.

### 3. Une dette maîtrisée

La Ville poursuit son désendettement en 2025. Le capital restant dû de la dette existante au 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice diminue de 7.34% entre 2024 et 2025.

En parallèle, l'objectif de sécurisation de l'encours est atteint. 100% de la dette est classé en catégorie 1-A selon la charte Gisler.

	Budget 2023	Budget 2024	Budget 2025
<b>Capital restant dû en k€</b>	135 508	127 129	118 398
<b>Encours sécurisé en %</b>	100.0	100.0	100.0

La Ville ayant souscrit des emprunts en amortissement progressif, la diminution des intérêts est globalement compensée par l'augmentation du capital remboursé.

Entre 2024 et 2025, l'annuité de la dette, c'est-à-dire la somme du capital et des intérêts remboursés sur l'exercice budgétaire, ne progresse que de 0.45%.

En k€	Budget 2023	Budget 2024	Budget 2025
<b>Intérêts</b>	5 556	5 235	4 908
<b>Capital</b>	8 379	8 750	9 141
<b>Annuité</b>	13 935	13 985	14 049

Les principales caractéristiques de l'encours au 1<sup>er</sup> janvier 2025 sont les suivants :

- Encours : 118,4 M€
- Taux actuariel moyen : 4,14%
- Taux moyen : 4,16%
- Structure de dette : 100% de taux fixe
- Durée de vie moyenne : 6 ans et 5 mois
- Durée résiduelle moyenne : 11 ans et 10 mois

La répartition de l'encours par prêteur au 1<sup>er</sup> janvier 2025 s'établit comme suit :

- SFIL : 89.4%
- Société générale : 4.6%
- Caisse d'épargne : 3.2%
- Caisse des Dépôts et Consignations : 1.9%
- Crédit Agricole : 1.1%